



Besoin d'aide sil vous plait

Par **Lalie18**, le **24/05/2022** à **16:18**

Bonjour j'ai une question à poser .. cela fait 3 ans qu'avec mon conjoint c'était pas top .. il avait commencer à me frapper dessus en mars 2021 .. j'ai porter plainte sa na pas aboutit ... et la jeudi il a recommencer j'ai reporter plainte , mais je voulais pas que A en arrive là , je voulais juste lui faire peur.. je sais pas trop ce qu'il a eu .. j'ai pas eu de nouvelle .. j'ai eu un appel de sa part dimanche soir , mais je savais pas que c'était lui du coup j'ai pas répondu .. il était en prison à Blois (41) et il passait en comparution immédiate lundi a 14:00. Dans son message dimanche soir il disait qu'il allait essayé de me rappeler le lendemain soir mais j'ai rien eu du tout .. quelqu'un peut me dire si malgré tout je peux faire comment pour essayer de le joindre ? J'ai pas son numéro d'écrou et je ne sais pas la peine qu'il a prise du coup .. en sachant que y'a pas que eu des violences physique , y'a eu également morale , il m'insultais sans cesse et tout .. et me menacer de mort auprès de ma mère qui a justement donner ses preuves à la police .. il me manque tout de même .. j'ai un bébé de 23 mois avec lui et je suis enceinte de 4 mois également .. donc je voudrais savoir si quelqu'un sait comment je peux faire et savoir si je peux lui envoyer des lettres au cas où ? Pour qu'ils suivent tout de même notre vie et qu'il sache quand même que nous sommes derrière lui malgré tout .. c'est le père de mes enfants et je suis tout de même amoureuse de lui .. si quelqu'un peut m'aider je vous en serais reconnaissante

merci à vous

Par **jodelariege**, le **24/05/2022** à **16:59**

bonjour

on comprend que jeudi dernier votre compagnon vous a frappé ,une nouvelle fois,avec menace de mort.... depuis il est incarcéré.....vu qu'on ne va pas (ou plus) en prison facilement c'est que les faits invoqués sont très graves

il doit avoir certainement une interdiction de vous approcher dans le but qu'il ne vous tue

il y a 129 femmes tués par leur compagnon ,ex..depuis un an.....

pensez aux risques suivants:

-avez vous pensé à qui la justice pourra confier vos enfants une fois morte?

-et meme en vie si vous vous remettez avec cet homme violent la justice pourrait vous retirer les enfants pour les placer en famille d'accueil car on estimerait que vous n'etes pas capable de protéger vos enfants.....meme si il ne bat pas les enfants ceux ci voient la violence du pere contre la mere et cela les met en danger psychologique....

Par **Lalie18**, le **24/05/2022** à **17:19**

Merci pour votre réponses sincère et honnête
Après je ne comptes pas me remettre avec le papa juste j'aurais aimer malgré tout lui envoyer des photos de notre fils et de mes échos pour qu'il tienne bon malgré tout pour sa que j'ai demander si quelqu'un pouvait m'aider

Par **jodelariege**, le **24/05/2022** à **17:24**

vous pouvez contacter son avocat

Par **Lalie18**, le **24/05/2022** à **17:27**

Le problème c'est que je ne connais pas le nom de son avocat , et qu'il a dû en avoir un commis d'office vu qu'il n'en avais pas avant sa , eg qu'il est passé en comparution immédiate lundi après midi

Par **yapasdequoi**, le **24/05/2022** à **17:28**

Bonjour,

Appelez le 3919.

C'est un service très utile qui vous aidera à garder un lien familial pour le bien de votre enfant...